

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No 99, rue St-Jacques, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00
Canada et États-Unis..... 1.50
France.....fr. 12.50

Publié par

Société de Publication Commerciale

J. MONIER, Directeur.

F. E. FONTAINE, Gérant.

2602.
Fédéral 708.

Les bureaux du PRIX COURANT sont maintenant au No 99, rue St-Jacques, Montréal, coin de la Place d'Armes.

MONTREAL, 19 FEVRIER 1892

Le crédit de la Province

La première fois que la province de Québec s'est présentée sur le marché de Londres pour contracter un emprunt, elle était peu connue, ses ressources étaient ignorées, elle n'avait pas encore prouvé qu'elle fût en état de faire face avec une rigoureuse exactitude aux charges d'une dette publique. Son budget avait été, au début, assez économiquement établi pour laisser un excédant considérable de recettes; mais cet excédant avait diminué tous les ans, en même temps qu'augmentaient les dépenses de l'administration et surtout les subventions aux chemins de fer.

Le premier essai de subvention en grand avait été fait en faveur de deux compagnies: la compagnie de la Rive Nord et la compagnie de chemin de fer de colonisation du Nord, qui furent dotées chacune de \$1,000,000, des deniers de la province. D'autres compagnies recevaient aussi des sommes variées. On dut, pour y pourvoir, contracter un emprunt de £800,000, sur lequel nous payons 6 p.c.

En 1875, les deux principales compagnies dont nous venons de parler, après avoir fait certains travaux, se déclarèrent hors d'état d'achever leur entreprise respective avec leurs propres ressources et la subvention de \$1,000,000. Elles n'avaient pu faire souscrire leurs obligations en Angleterre, et comme elles n'avaient absolument pas d'autre capital que le produit de leurs obligations et la subvention, elles avaient été bien vite au bout de leur rouleau. Afin de ne pas perdre tout le bénéfice des travaux faits, le gouvernement prit à sa charge, en 1876, l'achèvement de ces travaux. Il passa des contrats avec des entrepreneurs et dut se mettre en mesure de leur fournir les fonds nécessaires. De là deuxième emprunt, celui-là, de \$850,000, à 5 p.c.

En 1878 cette somme, était toute dépensée et le gouvernement était autorisé à emprunter, pour achever le chemin, une nouvelle somme de \$1,000,000. Cet emprunt fût conclu à New-York par le gouvernement qui obtint le pair pour du moins trois millions furent épuisés

bien avant que le chemin de fer fût achevé et en 1880, pour le terminer, le gouvernement Chapleau empruntait \$4,500,000. Ce dernier emprunt ouvrait une ère nouvelle, ou du moins constituait un pas dans une nouvelle et meilleure direction, puisqu'il fut conclu avec un syndicat de capitalistes français et anglais et placé en même temps à Paris et à Londres. Ayant été fait remboursable par tirages annuels, forme remboursement très populaire en France, il put être placé à un prix raisonnable d'émission et au taux de 4½ p.c.

En 1882, M. Chapleau vendait le chemin de fer du Nord et pour liquider toutes les dettes qui s'y rapportaient, se fit autoriser à emprunter encore \$3,000,000, deux millions et demi seulement furent placés, à 5 p.c. au pair. L'année suivante, le gouvernement Mousseau se faisait autoriser à emprunter \$500,000 de plus et plaçait un million de piastre à 5 p.c.

Ainsi, lorsque M. Shehyn prit la direction des finances, à Québec, nous avions emprunté à 6, à 5 et à 4½ p.c., mais ce 4½ p.c. vu son mode de remboursement, était à proprement parler du 5 p.c. et à toujours été compté comme équivalent au 5 pour cent.

Lorsqu'il dut faire un emprunt pour liquider les engagements de ses prédécesseurs, en 1887. M. Shehyn, en homme d'affaires, voulut essayer de plusieurs marchés monétaires, en vertu du principe que, plus il y a de concurrents, plus il est facile d'en obtenir de bonnes conditions. Il avait réussi, malgré les intrigues indignes et anti-patriotiques de ses adversaires politiques, à conclure un arrangement préliminaire avec des capitalistes de New-York, à 3½ p.c. Mais cet arrangement ayant été rompu par le décès d'un des banquiers intéressés, M. Shehyn s'aboucha avec des banquiers de Paris qui lui prirent son emprunt de \$3,500,000 à 4 p.c. au taux d'émission de 99.

Après les élections provinciales de 1890, le gouvernement Mercier, se croyant sur d'une carrière d'au moins cinq années, avait élaboré un programme peut être trop hardi d'encouragement à la construction de chemins de fer dans la province, qui devait entraîner le déboursement de huit à neuf millions de piastres. Il s'était fait, en conséquence autoriser à emprunter une somme de \$10,000,000, à un taux n'excédant pas 4 p.c. M. Shehyn et M. Mercier étaient persuadés qu'ils pourraient le placer même à 3½ p.c. Malheureusement deux circonstances, empêchèrent la réussite de ce projet. La première c'est que les négociateurs du gouvernement sont arrivés en Europe en pleine crise financière, lorsque les gros banquiers comme les Baring faisaient faillite et que la banque d'Angleterre était obligée d'emprunter \$75,000,000 à la banque de France.

La seconde c'est que les adversaires politiques du gouvernement redoublèrent d'efforts pour discréditer la province à l'étranger et qu'ils y réussirent, non pas tant par

leurs calomnies et leurs fausses représentations, que par le bruit que fit en Europe la révélation des tripotages McGreevy-Langevin, suivie par celle de la transaction Armstrong-Pacaud.

Malgré tout cela, MM. Mercier et Shehyn purent trouver \$4,000,000 à 4 p.c. qu'ils se réservèrent de rembourser en deux ans, pour ne pas fractionner l'opération, ou même plutôt à trois mois d'avis.

Notre province avait donc encore l'été dernier un crédit bien supérieur à celui dont elle jouissait sous MM. de Boucherville, Chapleau et Mousseau; elle était classée parmi les Etats dont les obligations 4 p.c. valent le pair ou une prime, et elle pouvait espérer, en cultivant soigneusement les marchés financiers, arriver à se placer dans la catégorie des pays empruntant à 3½ p.c.

Où en est-elle aujourd'hui? Les auteurs du coup d'état, en même temps qu'ils portaient un coup mortel à notre constitution et à notre autonomie, ont tué complètement notre crédit à l'étranger. M. Hall qui remplace M. Shehyn a déjà, dit-on, commencé à s'en apercevoir même ici, lorsqu'il a voulu contracter un emprunt temporaire à la banque de Montréal. Mais s'il veut faire de plus larges opérations financières, il ira se heurter à la méfiance et au dédain partout; à New-York comme à Paris, à Amsterdam comme à Berlin. Il ne lui restera donc que Londres où les valeurs les plus risquées trouvent toujours un marché quelconque.

Bien peu de politiciens se donnent la peine de réfléchir au tort irréparable que leurs dénonciations outrées font au crédit de la province. Combien, d'ailleurs, parmi les journalistes et les députés qui appuient M. de Boucherville, hésiteraient à sacrifier même l'autonomie de la province plutôt que de manquer une occasion de s'emparer du pouvoir?

Notre crédit, par leurs manœuvres anti-patriotiques, se trouve donc descendu très bas: et il faudra, grâce à leur convoitise du pouvoir, renoncer à donner au progrès matériel de la province l'impulsion que M. Mercier avait rêvée. Quelque soit le ministère qui gouvernera la province après le huit mars, nous sommes convaincu qu'il devra renoncer à emprunter de nouveau d'ici à longtemps, supprimer les subventions aux chemins de fer et s'en tenir à la routine de l'administration sur laquelle encore il faudra pratiquer des économies. A moins qu'il n'ait le courage d'aborder en face le problème dont la solution peut seule restaurer complètement la situation: — l'imposition d'une taxe directe et proportionnelle à la fortune de chacun, soit sur la propriété foncière, comme en France, en Angleterre et ailleurs, soit sur le revenu comme dans Ontario.

Les licences des épiciers

Nous sommes menacés d'une nouvelle agitation au Conseil de Ville

et probablement aussi à la prochaine législature, pour faire séparer le commerce des liqueurs de celui des épiceries.

L'échevin Clendinning vient en effet de demander, à l'Hôtel de Ville que la vente des épiceries et celle des liqueurs soient entièrement séparées

Notre confrère *La Presse* envisage comme nous l'avons fait nous-mêmes à plusieurs reprises, la portée de cette mesure; il dit:

Dans quel but? Partisan de la tempérance, c'est-à-dire de toutes les mesures pouvant tendre à diminuer la consommation des boissons enivrantes nous nous demandons si l'adoption de cette motion donnera et pourra donner un tel résultat. Séparer la vente des boissons de celle des épiceries ce n'est ni réduire ni supprimer cette vente, au contraire. Aujourd'hui les magasins de vins et liqueurs sont inconnus, demain si la motion de l'échevin Clendinning est adoptée ils pulluleront et comme leurs propriétaires, contrairement aux épiciers, n'auront que les liquides pour réaliser leurs bénéfices, ils devront en pousser la vente ou frelater leur produits. Deux résultats également à redouter pour la moralité et la santé publiques.

Le Conseil de Ville

de MONTREAL

Les élections municipales qui viennent d'avoir lieu, n'ont guère changé la physionomie de notre Conseil de Ville. Une figure remarquable a failli y manquer pourtant, celle de M. J. Damien Rolland qui depuis la retraite de M. Grenier a présidé aux finances de la ville. Il nous semble que cette élection du quartier d'Hochelaga mérite qu'on l'étudie et que l'on en tire les conséquences.

L'adversaire de M. Rolland et l'heureux élu du quartier M. Alexandre L. Hurtubise est un honnête homme qui a le rare mérite d'être porté de très bas pour occuper une position très en vue dans le commerce; qui a commencé sans un sou pour arriver à posséder une des plus belles fortunes du commerce de détail de la ville. Elu dans tout autre quartier et sous toute autre circonstance M. Hurtubise ne recevrait de nous que de sincères félicitations. Mais nous regrettons d'avoir à constater qu'il a été élu en battant l'un des plus utiles parmi nos anciens conseillers, et qu'il l'a battu avec le vote de la classe ouvrière.

M. Rolland avait déplu aux classes ouvrières qui lui reprochaient des votes contraires à leurs revendications sur les questions de la journée de corvée et de la qualification foncière des échevins. Les associations ouvrières ont ainsi établi par un exemple éclatant que depuis l'abolition de la journée de corvée, elles contrôlent les élections municipales. Elles demandent l'abolition de la qualification foncière, la seule barrière qui les empêche encore d'installer au conseil de ville une majorité d'ouvriers irresponsables. Et si elles continuent à élire leurs